

**COMMUNE DE CHAUMONT-SUR-LOIRE**  
**Département de Loir et Cher**

**Dans sa séance du 2 mai 2022, le Conseil Municipal a décidé :**

- D'approuver le compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2022
- Remplacement d'un conseiller au sein des commissions communales  
Madame DALLET remplacera M CHAMPALOU au sein des commissions impôts, tourisme, ouverture de plis, appel d'offre et élections. Elle sera déléguée au SIDELC
- Tarif de la salle de la Renaissance.  
Afin de répondre aux demandes de nouveaux tarifs ont été adopté.
- Déclassement du domaine public de l'office du tourisme
- Avenant n°2 lot 1 travaux d'aménagement des bords de Loire  
Création d'une armoire électrique rue de la Plage
- Contrat de fourniture d'électricité rue de la plage
- Tarif du camping  
Afin de répondre à différentes situations des nouveaux tarifs ont été adopté.
  
- Informations
  - Information route de Queneau : la route est réparée dans un premier temps et sera refaite par l'agglomération début 2023. Concernant l'élargissement ce point n'a pas de réponse actuellement.
  - L'ouverture du l'hôtel est prévue début juin, la commission de sécurité doit passer le 23 mai à 14h
  - Modification du sens de circulation : Il est prévu de mettre un plan dans le prochain Info village.  
Une réflexion est en cours afin de déterminer si la rue de la plage et la rue du passeur restent en double sens ou si la rue de la plage et la rue du passeur deviennent en sens unique (rue de la plage pour monter et rue du passeur pour descendre)
  - Ordures ménagères : projet en cours avec le concours de l'agglomération. La distribution des containers doit avoir lieu à partir septembre 2022 et mise en place du ramassage janvier 2023. Des manifestations seront programmées afin de donner des explications sur le tri.
  - Comité des fêtes : Association sous le statut de la loi 1901. La première réunion doit avoir lieu le 10 juin à 18h
  - Projet de signalétique : L'étude du CAUE sera rendu le 20 mai à 14h. A l'issue il y aura des réunions de travail entre l'ABF et les associations de commerçants afin de finaliser la « Charte signalétique ».
  - Budget fleurissement : 3 000€ sont voté au budget primitif 2022. Il faut prévoir le fleurissement au niveau du lotissement
  - A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2022, il n'y aura plus de compte rendu du Conseil Municipal comme le prévoit article 6 ordonnance article I. 2131-1 et R.2131-1 CGCT et article L. 5211-3 CGCT
  - Proposition de noms pour différentes zones de la commune
    - Parking de la pharmacie : parking de l'ancien port
    - Parking de la boulangerie : parking de l'ancienne forge
    - Espace du marché : place des bateliers
    - Promenade de Trouillas : La promenade de la Loire
    - Boulodrome : Parc (à préciser)
    - Jeux (situés dans le parc) : square des écureuils
    - Cabanon de l'office du Tourisme : (à préciser)

- L'espace du souvenir sera transféré au niveau du cimetière
- Les prochaines élections (législatives) auront lieu les 12 et 19 juin prochain  
Il faut prévoir des personnes afin de tenir le bureau de vote de 8h à 18h et un nouveau mode de dépouillement sera mis en place.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée 22h26

**« Extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal »**

**Fait à Chaumont sur Loire, le**

**Le Maire,  
B. MARSEULT**